

AVENANT MODIFICATIF AU REGLEMENT DU JEU « BIG SURPRISES »

Bouygues Telecom, Société Anonyme au capital de 819 698 624,76 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 397 480 930, dont le siège social est 37-39 rue Boissière 75016 Paris (ci-après « BOUYGUES TELECOM »), organise le jeu « **B.iG Surprises**» du **03/12/2024** au **29/12/2024** (ci-après le « Jeu »). A ce titre, BOUYGUES TELECOM a mis à disposition un règlement de jeu (ci-après le « Règlement ») :
sur <https://www.bouyguetelecom.fr/assets/media/original/image/CMS/landing-pages/jeu-concours/ReglementBiGSurprises.pdf>.

Article 1 – Objet

Le présent avenant (ci-après « l’Avenant ») a pour objet d’amender le Règlement comme précisé à l’Article 2.

Article 2 – Modification introduite par l’Avenant

➤ **L’article « Comment participer ? » est modifié comme suit :**

Le Jeu est composé de « l’expérience photo », consistant à la réalisation d’une photo de famille grâce à l’intelligence artificielle et en un tirage au sort, permettant de remporter un pack avec Bbox + forfait pendant 1 an + mobile offert pour chaque personne présente sur la photo :

- Pour réaliser votre photo de famille grâce à l’Intelligence Artificielle (IA), choisissez le nombre de personnes (1 à 5) que vous souhaitez faire apparaître sur la photo ainsi que la carnation de peau pour chacune d’entre elles. Prenez une photo ou sélectionnez les photos souhaitées depuis la photothèque de votre téléphone. Validez votre choix.
- Une fois la photo générée par l’IA., vous pourrez la télécharger et/ou recréer une nouvelle si vous le souhaitez.
- Pour participer au tirage au sort, créer votre carte de vœux et/ou recevoir votre photo de famille par email, il vous sera demandé de remplir le formulaire (pré-rempli pour les personnes ayant participé à l’instant gagnant).
- . Un email vous sera ensuite envoyé confirmant votre participation au jeu concours et contenant votre photo ainsi qu’un code du site partenaire Fizzer qui vous permettra d’envoyer gratuitement votre carte de vœux à vos proches.

➤ **L’article « Quels sont les lots offerts ? » est modifié comme suit :**

Les lots mis en jeu sont :

- **A la suite de la réalisation d’une photo de famille Bouygues Telecom, un tirage au sort sera effectué le 06.01.2025, permettant de gagner un pack Bbox + forfait offert pendant 1 an, ainsi qu’un smartphone pour chaque personne figurant sur la photo. Soit jusqu’à 5 smartphones au choix (Hors marque Apple iPhone), jusqu’à 5 forfaits Bouygues Telecom**

d'une valeur minimum de 2€/mois avec engagement 12 mois, ainsi que jusqu'à 5 abonnements Bbox offert pendant 1 an (à partir de 19,99€/mois avec engagement 12 mois) hors Bbox Smart TV, Gaming, B&You Pure fibre et séries spéciales.

Pour les déjà clients Bbox éligibles, l'abonnement en cours leur sera offert pendant 1 an.

Pour les déjà clients mobiles éligibles, leur abonnement en cours leur sera offert pendant 1 an.

Les lots gagnés ne sont ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur en espèces. Ils sont incessibles, intransmissibles, et ne peuvent être vendus. Vous ne pouvez gagner qu'un seul lot, une seule fois pour le même nom, à la même adresse électronique.

Article 3 – Divers

Les dispositions du règlement non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

L'avenant prend effet à compter du 16/12/2024 pour toute la durée du Jeu restant à courir.

Fait à Paris, 13/12/2024

REGLEMENT DU JEU « B.iG Surprises »

Quelle est la durée du jeu ?

Bouygues Telecom Société Anonyme au capital de 929 207 595,48 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 397 480 930, dont le siège social est 37-39 rue Boissière 75016 Paris, organise le jeu « **B.iG Surprises** » du 03/12/2024 au 29/12/2024.

Qui peut participer ?

Le jeu est sans obligation d'achat.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et en Corse disposant d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur, à l'exception des collaborateurs de Bouygues Telecom et leurs familles, dans la limite de 3 participations par personne pendant toute la durée du jeu du 03/12/2024 au 29/12/2024.

Comment participer ?

Le Jeu est composé de deux parties : (i) l'instant gagnant, permettant au gagnant d'obtenir instantanément un code promotionnel unique à valoir sur le mobile de son choix pour la souscription d'un forfait 150Go et +, et (ii) l'expérience photo, consistant à la réalisation d'une photo de famille grâce à l'intelligence artificielle et en un tirage au sort, permettant de remporter un pack avec Bbox + forfait pendant 1 an + mobile offert pour chaque personne présente sur la photo,

Instant gagnant

Pour participer au jeu, vous devez :

- Sur votre mobile, scanner le QR code disponible en boutique Bouygues Telecom participante ou bien cliquer sur l'URL de redirection vers le site dédié et accessible au lien suivant : **bouyguestelecom.fr/jeu-concours** via smartphone.
- Pour accéder au jeu, il vous faudra remplir le formulaire de contact avec votre nom, prénom, adresse email, accepter le règlement du jeu et la politique de confidentialité
- L'animation « pluie de cadeaux » se lance. Cliquez sur un cadeau pour découvrir si vous avez gagné.
- En cas de gain, le montant du code promo s'affichera directement sur l'écran de votre téléphone. Un email de confirmation de gain vous sera également envoyé sur l'adresse email renseignée dans le formulaire. Le code promotionnel remporté n'est valable qu'en boutique Bouygues Telecom.
- Vous pourrez tenter jusqu'à 3 fois votre chance et serez donc invité à rejouer après chaque partie.
- Après les 3 tentatives ou après découverte de votre gain, vous pourrez participer au jeu concours. Pour accéder au tirage au sort il vous sera demandé de réaliser une photo de famille grâce à l'Intelligence Artificielle.

⇒ Expérience photo

- Pour réaliser votre photo de famille grâce à l'Intelligence Artificielle (IA), choisissez le nombre de personnes (1 à 5) que vous souhaitez faire apparaître sur la photo ainsi que la carnation de peau pour chacune d'entre elles. Prenez une photo ou sélectionnez les photos souhaitées depuis la photothèque de votre téléphone. Validez votre choix.
- Une fois la photo générée par l'IA., vous pourrez la télécharger et/ou recréer une nouvelle si vous le souhaitez.
- Pour participer au tirage au sort, créer votre carte de vœux et/ou recevoir votre photo de famille par email, il vous sera demandé de remplir le formulaire (pré-rempli pour les personnes ayant participé à l'instant gagnant).
- . Un email vous sera ensuite envoyé confirmant votre participation au jeu concours et contenant votre photo ainsi qu'un code du site partenaire Fizzer qui vous permettra d'envoyer gratuitement votre carte de vœux à vos proches.

Quels sont les lots offerts ?

Les lots mis en jeu sont :

- Chaque jour du **03/12/2024 au 29/12/2024** : des codes promotionnels de 100€ (quantité : 6500 pendant toute la durée du jeu) valables **pour l'achat d'un mobile avec la souscription à un forfait Bouygues Telecom 150Go et plus, engagement 24 mois**, dans la limite du prix

d'achat. Code promotionnel à usage unique **valable uniquement dans les boutiques Bouygues Telecom**, jusqu'au 07/01/2025 inclus. Ces codes ne seront pas cumulables avec les autres codes promotionnels en cours.

- **A la suite de la réalisation d'une photo de famille Bouygues Telecom, un tirage au sort sera effectué le 06.01.2025, permettant de gagner un pack Bbox + forfait offert pendant 1 an, ainsi qu'un smartphone pour chaque personne figurant sur la photo. Soit jusqu'à 5 smartphones au choix (Hors marque Apple iPhone), jusqu'à 5 forfaits Bouygues Telecom d'une valeur minimum de 2€/mois avec engagement 12 mois, ainsi que jusqu'à 5 abonnements Bbox offert pendant 1 an (à partir de 19,99€/mois avec engagement 12 mois) hors Bbox Smart TV, Gaming, B&You Pure fibre et séries spéciales.**
Pour les déjà clients Bbox éligibles, l'abonnement en cours leur sera offert pendant 1 an.
Pour les déjà clients mobiles éligibles, leur abonnement en cours leur sera offert pendant 1 an.

Les lots gagnés ne sont ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur en espèces. Ils sont incessibles, intransmissibles, et ne peuvent être vendus. Vous ne pouvez gagner qu'un seul lot, une seule fois pour le même nom, à la même adresse électronique.

Qui contacter ?

Pour toute question relative au jeu, contactez par courriel : jeux.concours@bouyguetelecom.fr

Quelles sont les informations pratiques à connaître ?

Bouygues Telecom assure la délivrance des lots conformément aux coordonnées (adresse, mail, etc.) indiquées par le gagnant pour la réception du lot.

En cas de défaillances de connexion au site web, de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu, les dates du jeu pourront être annulées ou reportées.

En cas de fraudes avérées notamment de manière informatique, le jeu pourra être annulé en tout ou partie. Par ailleurs Bouygues Telecom se réserve le droit de retirer à un gagnant le bénéfice de son lot s'il est avéré que ledit gagnant n'a pas respecté le présent règlement. Dans ce cas, Bouygues Télécom conservera le lot.

Comment sont gérées vos données personnelles ?

Les informations vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé et traitées par Bouygues Telecom pour gérer votre participation à l'opération. Les données personnelles que nous vous demandons, sauf mention contraire, sont indispensables à la prise en compte de votre participation et à l'exécution du jeu.

Elles sont traitées par nos services ainsi que par nos prestataires en charge de la gestion du jeu, de l'hébergement des données et, si vous en faites la demande, de la réalisation des cartes de vœux

intégrant votre photo. Vos données seront stockées dans un serveur sécurisé en France. Dans l'hypothèse où un tiers non autorisé aurait accès à vos données, nous vous en informerions et en aviserions également la Commission Nationale Informatique et Libertés conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

Nous conservons vos données jusqu'au 30 décembre 2024.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'effacement, de portabilité et d'un droit à la limitation et d'opposition aux traitements des données vous concernant en écrivant à Bouygues Telecom, Service Informatique et Libertés, 13/15 avenue du Maréchal Juin 92360 Meudon la Forêt, ou par mail : dpo@bouyguestelecom.fr. Vous disposez également du droit de définir des directives post-mortem concernant le traitement desdites données, par courrier accompagné d'une copie de la pièce d'identité envoyé à l'adresse mentionnée dans le présent article.

Vous bénéficiez en outre du droit de retirer votre consentement à ce que vos données à caractère personnel fassent l'objet du présent traitement, selon les modalités exposées ci-avant.

Toutefois, dans l'hypothèse où vous exerceriez ce droit, vous ne pourriez plus valablement participer au présent jeu, et votre participation serait annulée automatiquement, le traitement de ses données à caractère personnel étant nécessaire pour la gestion de la participation.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, [vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale](#).

Enfin, nous pouvons être amenés à déposer des cookies lors de votre navigation sur notre site web, notamment à l'occasion de votre participation au jeu.

Pour plus d'informations sur notre politique de confidentialité des données et de cookies, voir : [Politique d'utilisation des données personnelles | Bouygues Telecom](#) ; et <https://www.corporate.bouyguestelecom.fr/mentions-legales/>.

Dans quelles conditions vos images sont-elles exploitées ?

Vous autorisez Bouygues Telecom et ses prestataires à fixer, enregistrer et reproduire votre image sur tout support physique et numérique (par exemple : Internet, réseaux sociaux, etc.). Cette autorisation est donnée pour la durée du jeu et uniquement dans le cadre de cette opération.

La présente cession est effectuée à titre gratuit. Vous ne pourrez pas demander de rémunération à posteriori pour l'utilisation de votre image.

Vous garantissez avoir recueilli l'accord des personnes présentes sur la photo pour l'exploitation de leur image dans les conditions prévues au présent règlement.

